

ne voyait que les fleurs qui lui cachaient le péril, et non le gouffre qu'elles dissimulaient.

Quand il releva la tête, la figure de Kalu avait repris sa placidité et son air d'indifférence pour tout ce qui n'était pas la volonté de son maître.

Mortagne parla de Emma Keradeuc.

A ses questions, Kalu répondit, comme Matteo, que le choc qu'elle avait reçu avait été terrible, mais que la violence semblait être passée, car elle ne faisait plus retentir l'air de ses cris, et elle avait cessé d'accabler ses gardiens de ses reproches et de ses malédictions; mais que, pâle et immobile, elle restait des heures entières les yeux fixés sur l'océan où avait péri celui qui s'était dévoué pour la sauver.

Mortagne, qui avait écouté attentivement, sourit.

— Bien, dit-il, lorsque Kalu eut achevé son récit, quand les femmes pleurent, le feu de la colère est bien près de s'éteindre. Il est bientôt temps, d'ailleurs, que je lui fasse une visite, et que je juge par moi-même de son état.

Le Javanais, avec son respect habituel, mais avec une véritable fermeté, protesta contre cette intention.

Il représenta à son maître que sa visite à un pareil moment serait non-seulement inopportune en elle-même, mais encore, en toute probabilité, dangereuse dans ses résultats pour la jeune fille. Il fit valoir que le choc qu'elle avait éprouvé était bien récent, que son chagrin qui avait été tel qu'on avait craint pour sa raison, s'était modéré, il est vrai; mais que la vue de celui qui en était l'auteur pourrait occasionner une rechute déplorable.

Mortagne vit qu'il y avait du bon dans ces arguments, et il remit à plus tard sa visite.

C'était le soir de ce même jour que Emma, fatiguée de pleurer, et épuisée par la souffrance, était tombée sur les coussins d'un canapé et s'était endormie. Sa joue mouillée de larmes reposait sur son bras, tandis que sa chevelure, qui au milieu de son désespoir s'était détachée, tombait en riche profusion sur ses épaules, et la couvrait comme d'un manteau.

Une clef tourna doucement dans la serrure de la porte.

Mais, si léger que fut le bruit, il l'éveilla tout de suite.

Elle bondit sur ses pieds, et rejetant ses cheveux en arrière, elle regarda vers la porte.

Un homme enveloppé dans une longue robe de toile blanche entra vivement.

C'était Kalu, le serpent.

Emma recula en le voyant avancer vers elle; et elle aurait crié, si, d'un geste rapide, il n'avait posé un doigt sur ses lèvres.

C'était un signe d'avertissement.

Emma demeura debout et tremblante, car il y avait sur la figure de son visiteur une sombre expression qui ajoutait encore à sa frayeur.

— Un grand danger menace la perle blanche, dit-il, d'une voix sifflante, et en regardant avec inquiétude vers la porte par où il était entré.

— Un danger! hélas! et Emma joignit les mains avec désespoir. Quelle nouvelle cruauté votre maître peut-il encore me réserver?

— La pire de toutes. Il se propose de venir vous voir. Il indiqua une petite placée sur la cheminée. Il est dix heures moins cinq minutes. Avant que le timbre ne résonne, il sera ici.

— Ici! ce mot sortit comme un cri de la bouche de notre héroïne et elle recula presque contre la muraille, presque évanouie de terreur. "Ici! répéta-t-elle; ah! mon Dieu, ayez pitié de moi! Et je n'ai point de refuge!"

Les yeux du Javanais étaient rivés sur elle, et brillaient d'une lumière étrange qui semblait la fasciner en dépit d'elle-même.

— Avez-vous oublié, demanda-t-il, l'Indien qui, lorsque vous êtes entrée dans la maison de cet homme à Londres, plaça dans votre main un poignard?

— Vous êtes cet homme? dit-elle d'une voix faible.

— Oui; vous rappelez-vous ses paroles?

Et, sans lui laisser le temps de répondre, il les répéta:

— Pour les braves, il y a toujours un refuge contre le déshonneur, la mort.

L'animation monta aux joues d'Emma Keradeuc, et ses yeux lancèrent des éclairs.

— Donnez-moi une arme, dit-elle, si vous êtes l'ami que vous

prétendez être.

— Je n'en ai pas, répondit-il; cependant si vous étiez réduite à cette nécessité, vous auriez un moyen d'échapper.

— Lequel?

— Là! Et ouvrant la fenêtre, il montra la mer.

La nuit était sombre, le ciel était chargé de nuages; la tempête qui avait mugit toute la journée s'était alors dissipée; mais les vagues étaient encore agitées, et s'élevaient pareilles à des montagnes.

Il y avait dans ce vaste et immense tombeau assez de place pour contenir le monde entier; et d'ailleurs, n'était-ce pas celui qui avait englouti Georges France?

(A continuer.)



AVIS AUX CONTRACTEURS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, en-dossées: "Soumissions pour Travaux au Lac du Havre," seront reçues à ce bureau jusqu'à JEUDI, le 24ème jour de NOVEMBRE prochain, pour améliorations aux endroits ci-dessous mentionnés:

A L'ILE CHANTRY, Lac Huron, la construction d'un Biise-Mer et un Phare sur Radeaux.

A GODERICK, Lac Huron, le dragage et travaux aux Piles nécessaires pour former l'entrée du Canal au Havre et l'élargissement du Bassin intérieur.

A RONDEAU, Lac Erié, l'élargissement du Chenal, pour creuser une partie du Bassin et la construction des Piles d'entrée, etc.

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce Bureau, ou à la Maison de Douane, Goderick, le ou après LUNDI, le 7ème jour de Novembre prochain, où des formules de soumissions peuvent être vues.

Des soumissions peuvent être envoyées pour tous ces travaux ou pour toutes ces places; mais elles devront être faites en conformité avec les formules imprimées.

Des noms de deux personnes solvables et responsables, résidentes de la Puissance, voulant devenir cautions pour l'accomplissement de ce contrat doivent être attachés à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, (Signé,) F. BRAUN,
Dépt. des Travaux Publics. Secrétaire.

Ottawa, 10 octobre 1870.

DEMANDE AU PARLEMENT

AVIS est par le présent donné qu'il sera demandé à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour les propriétaires de la Pointe et de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle, un acte pour les incorporer en Société et pour d'autres fins, sous le nom de "Société de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle," et pourvoir au mode d'en répartir et assigner les actions entre tous les dits co-propriétaires, à raison de leurs parts des dits droits et propriété.

PUBLIC NOTICE

IT is hereby given that at the next Session of Parliament, for the Province of Quebec, a demand will be made in behalf of the proprietors of the lot called "la Pointe et la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle," for an act to incorporate them and for other purposes, under the name "Société de la pêche à marsouin de la Rivière-Ouelle," and to provide a mode to divide and assign the shares thereof between all the said co-proprietors, in ratio of their shares in the said rights and properties.